

- 2 AOUT 2023

2023/21/07/08

COMMUNE
DE
GOURIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JUILLET 2023

Date de convocation :
04/07/2023

Convocation affichée le :
04/07/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 19
Procuration (s) : 8
Votants : 27

Reçu en Préfecture de
VANNES le 02/08/2023.....
Certifié exécutoire le 02/08/2023
Publié ou notifié le 02/08/2023
A GOURIN, le 02/08/2023.
Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



L'an deux mille vingt-trois à vingt heures et trente minutes, le vingt-et-un juillet, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren formant la majorité des membres en exercice.

Absents : PHILIPPE Jean-Luc, BOUÉDEC Jean-Michel, LE ROUX Véronique, POUPON Marie-Laure, LE NAOUR Roger, LE COROLLER Marie-Ange, COUGARD Christelle, PERON Alan.

Procuration(s) : PHILIPPE Jean-Luc à TROALEN ANNE, BOUÉDEC Jean-Michel à ULLIAC Morgane, LE ROUX Véronique à GOUJARD Laurine, POUPON Marie-Laure à HENRY Catherine, LE NAOUR Roger à BAUDET Philippe, LE COROLLER Marie-Ange à LE FUR Françoise, COUGARD Christelle à BOCQUILLON Maud, PERON Alan à LE GRAND Mickaël.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

**8 – SERVICE COMMUN DE TRANSPORT A LA DEMANDE « TI BUS MARCHÉ » -
CONVENTION DE FONCTIONNEMENT ENTRE ROI MORVAN COMMUNAUTÉ ET
LA COMMUNE DE GOURIN**

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer avec Roi Morvan Communauté la convention de fonctionnement pour le service commun de transport à la demande « Ti Bus Marché ».

Roi Morvan Communauté a décidé de répondre à un besoin de mobilité des résidents du territoire souhaitant se rendre sur les marchés des communes de Le Fauët, Guémené sur Scorff et Gourin.

Chaque commune se voit refacturer la partie du reste à charge de Roi Morvan Communauté à l'issue de chaque année civile et ce en fonction du coût du service et du nombre de personnes transportées.

Préfecture du Morbihan
DCL Reçu le

- 2 AOUT 2023

VU la convention jointe en annexe,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE, le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer la convention à intervenir.

Pour extrait conforme au registre,
A Gourin, le 21 juillet 2023

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.